



CONVENTION :
PLAN DE COMMUNICATION
DES TROIS CADASTRES SOLAIRES
DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Entre les soussignés,

Le **Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers**, représenté par son Président, Monsieur Alain MONGET, domicilié 20 bis grand rue, 33760 Targon

Et

La **Communauté de communes du Créonnais**, représentée par son Président, Monsieur Alain ZABULON, domiciliée 39 boulevard Victor Hugo, 33760 Créon

La **Communauté de communes Les Coteaux Bordelais**, représentée par son Président, Monsieur Christian SOUBIE, domiciliée Parc d'activités, 8 rue Newton, 33370 Tresses

La **Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers**, représentée par son Président, Monsieur Lionel FAYE, domiciliée 51 Chemin du Port de l'Homme, 33360 Latresne

La **Communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers**, représentée par son Président, Monsieur Daniel BARBE, domiciliée 82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation – Esplanade Bonard 33540, Sauveterre-De-Guyenne

La **Communauté de communes Les Rives de la Laurence**, représentée par son Président, Monsieur Frédéric DUPIC, domiciliée 30 bis Chemin de Nice, 33452 Saint-Loubès

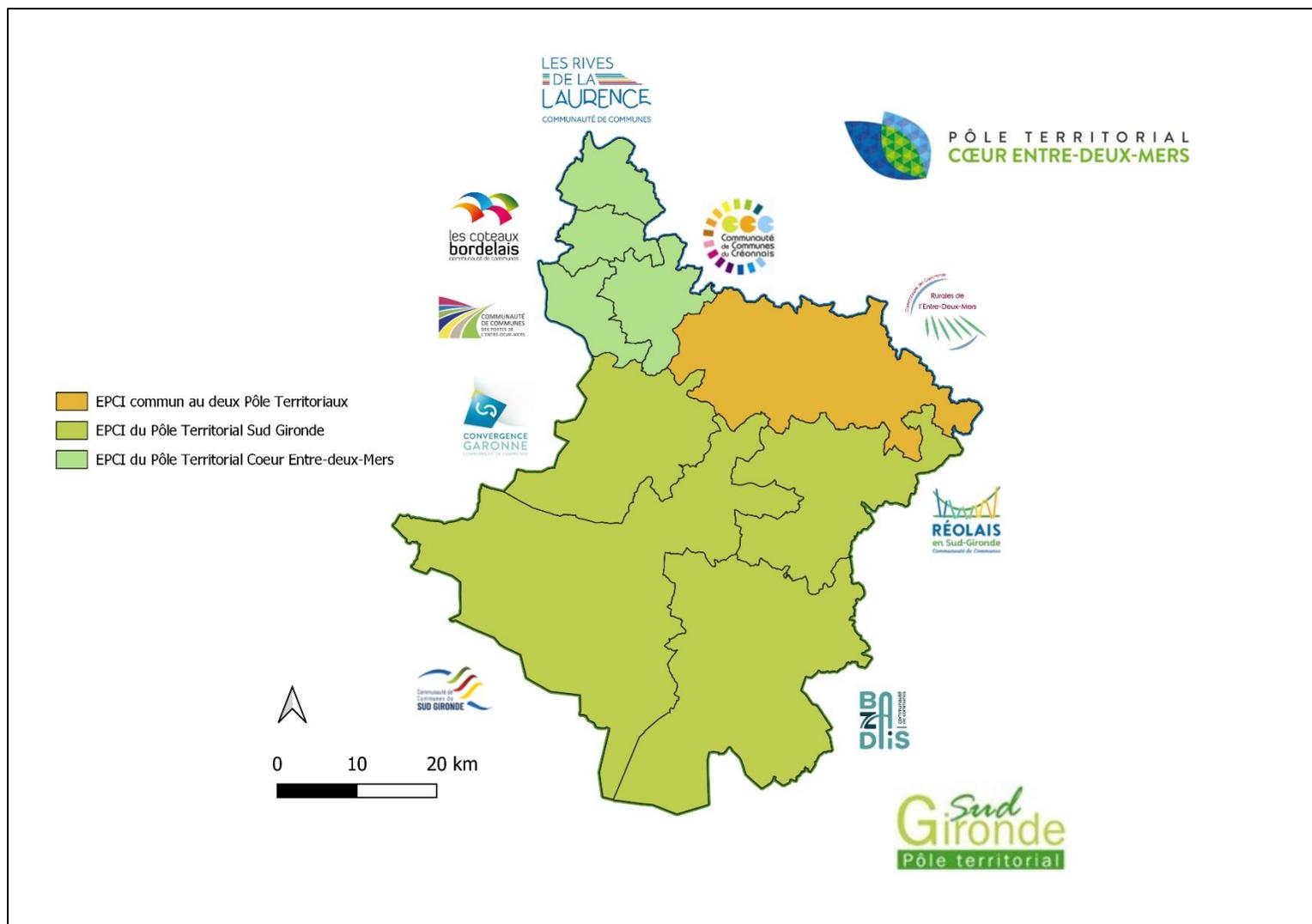
est arrêté et convenu ce qui suit :



PREAMBULE :

Trois cadastres solaires couvrent le territoire de l'Entre deux Mers.

Accompagnement	Communautés de communes	Cadastres solaires (Accès Internet)	Année de développement
/	CdC Rives de la Laurence	https://cdcrivesdelalaurence.cadastre-solaire.fr/?mapCenter= 44.90275 -0.4176275 &mapZoom=12 (annexe 1)	2021
Pôle Territorial Sud Gironde	CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers CdC Bazadais CdC Convergence Garonne CdC Réolais CdC Sud Gironde	https://pole-territorial-sud-gironde.cadastre-solaire.fr/?mapCenter= 44.490872594004784 -0.27809143066406256 &mapZoom=11 (annexe 2)	2021
Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers	CdC Créonnais CdC Coteaux Bordelais CdC Portes de l'Entre-deux-Mers	https://coeurentre2mers.cadastre-solaire.fr (annexe 3)	2024



Territoire du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et du Pôle Sud Gironde



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

Cette convention a pour objectif de donner suite à l'article 8 de la convention : « Mise en place du cadastre solaire mutualisé entre les communautés de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais et des Coteaux Bordelais et rénovation partielle du cadastre solaire déjà existant des Rives de la Laurence ». L'article 8 stipulait : « La communication sur l'outil auprès des citoyens et entreprises du territoire est un élément essentiel pour la réussite du projet. La communication aura aussi un coût à ne pas négliger, cependant là aussi la mutualisation des moyens et une aide du COT permettront de considérablement réduire les investissements des communautés de communes ».

D'après le retour d'expériences de territoires métropolitains, une communication structurée, fournie et ciblée auprès des usagers cibles (propriétaires, entreprises, communes) est essentielle pour la réussite d'un projet de cadastre solaire.

La présente convention vise à proposer :

- La constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique inter-collectivités destiné à élaborer et suivre conjointement la communication commune sur les trois cadastres solaires du territoire ;
- Un budget commun pluriannuel (Coût, répartition financière par collectivité).

Par la signature de la présente convention, l'ensemble du territoire de l'Entre-deux-Mers disposera d'une communication stratégique et unifiée (visant ainsi une meilleure démocratisation des cadastres solaires auprès du grand public et entreprises).

ARTICLE 2 : GOUVERNANCE ET MISSIONS :

Ce projet s'inscrit dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) piloté par le Pôle Territorial pour le compte des 5 communautés de communes.

Titre	Pôle Territorial	CC Coteaux Bordelais	CC Rives de la Laurence	CC Portes de l'Entre-deux-Mers	CC Rurales Entre-deux-Mers	CC Créonnais
Présidents	Alain MONGET	Christian SOUBIE	Frédéric DUPIC	Lionel FAYE	Daniel BARBE	Alain ZABULON
Elus référents COT	Céline BAGOLLE	Bertrand GAUTIER, Nathalie MAVIEL, Patrick BONNIER, Thierry GENETAY	Emmanuelle FAVRE	Hélène GOGA	Frédéric MAULUN, Benjamin MALAMBIC	Frédéric LATASTE
Equipe technique transition	Jean MERGNAT	Michaël RISTIC, Benjamin MARTIN	Emmanuelle PAUTROT, Valérie GEONGET	Hugo MOLINIER	Sandrine DORPE	Isabelle MUTELET
Conseillers Climat Air Energie	Gérald DUMAS (NEPSEN) Laëtitia SERVEAU (NEPSEN)					



Conseiller Économie Circulaire	Pierrick PALLEAU (AERE)
Suivi ADEME	Emmanuel BEJANIN Muriel DESGEORGES Eva MAMELLE

Composition du COPIL du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

En se référant à la composition du COPIL COT, il est proposé de créer le COPIL COT Communication et le COTECH COT Communication suivant :

		COPIL COT Communication		
		COTECH COT Communication		
Statut	Structures	Elus référents COT	Techniciens de la communication	Techniciens de la transition écologique
Maître d'ouvrage	Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers	Céline BAGOLLE	Lise CAPEYRON	Jean MERGNAT
Participants	CC Portes Entre-deux-Mers	Hélène GOGA	Isabelle GIRARD	Hugo MOLINIER
	CC Coteaux Bordelais	Bertrand GAUTIER, Nathalie MAVIEL, Patrick BONNIER	Charlotte PETIT	Benjamin MARTIN
	CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	Benjamin MALAMBIC	Émilie HOUDAYER	Sandrine DORPE
	CC Rives de La Laurence	Emmanuelle FAVRE	Julie LORBLANCHES	Valérie GEONGET
	CC Créonnais	Frédéric LATASTE	Charline ROSE	Isabelle MUTELET

Composition du COPIL COT Communication et du COTECH COT Communication

Les missions du COPIL COT Communication sont :

- Formaliser une stratégie de communication commune annuelle (et cela en participant aux réunions COPIL) ;
- Évaluer la pertinence des actions de communication conduites.

Les Communautés de communes s'engagent à :

- Mettre à disposition des moyens humains pour le suivi des réunions (cf tableau ci-dessus) ;
- Mettre à disposition des moyens alloués (cf répartition budgétaire par structures ci-dessous) ;
- Respecter les décisions émanant des réunions COPIL COT Communication.

Dans le cadre du travail sur le COTECH COT Communication, en qualité de maître d'ouvrage, le Pôle Territorial s'engage à assurer :

- La consultation des prestataires ;
- Le suivi et l'élaboration des supports de communication ;
- La transmission des fichiers « bons à tirer » et « bons à supprimer » ;
- L'organisation de conférences de presse ;
- L'animation du COPIL et COTECH ;
- Le règlement de toutes les actions de communication.

Pour ce projet, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers attribuera du temps agents :

Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers	Temps dédié au projet
Lise CAPEYRON	0,5 jour/semaine

Dans le cadre du travail sur le COTECH COT Communication, les Communautés de communes s'engagent à :

- Assurer la transmission des éléments de communication produits (niveau intercommunal et communal) (numérique et supports papiers) ;
- Participer aux réunions COTECH COT Communication et aider à la préparation des réunions COPIL COT Communication.

ARTICLE 3 : PLAN DE COMMUNICATION 2024 ET BUDGETS TOTAUX :

Année 2024 : lancement du dernier cadastre solaire et déploiement :

		Eléments prévus 2024	Coût prévisionnel TTC
Promotion des cadastres solaires	1	Kit de communication : Création graphique pour logo, affiches A1, A3, A5 / Flyers / Post Facebook / Gif animé <i>Avec impression : affiches A3, Flyers</i>	9483,00 €
	2	Création de roll up <i>Avec impression</i>	
	3	Création d'un clip vidéo tutoriel « Utilisation d'un cadastre solaire »	
	4	Création d'un clip vidéo publicitaire « Promotion du cadastre solaire »	
	5	Insertion publicitaire Sud-Ouest	
	6	Achat d'espaces publicitaires sur les réseaux sociaux	
	7	Organisation d'une conférence de presse pour le lancement	
	8	Rédaction de communiqués de presse pour radios et journaux locaux	
	9	Participation à des événements grand public type foires, marchés, festivals...	

Année 2025, 2026, 2027 :

En 2025, 2026 et 2027, le COPIL COT Communication aura pour mission de formaliser une stratégie de communication commune annuelle et d'évaluer le budget à y consacrer.

L'annexe 4 précise le calendrier prévisionnel des réunions du COPIL COT Communication et du COTECH COT Communication.

ARTICLE 4 : RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR STRUCTURES :

BARÈME :

Les communautés de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais et des Coteaux Bordelais ont bénéficié, pour le moment, dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) porté

par le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers, d'une aide plus importante que les deux autres communautés de communes.

En effet, la communauté de communes des Rives de la Laurence a bénéficié indirectement d'une aide du COT et la communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers n'a pas obtenu d'aide.

Structures	Bonus COT 2023
CC Rives de la Laurence	*
CC Coteaux Bordelais	**
CC Portes de l'Entre-deux-Mers	**
CC Créonnais	**
CC Rurales Entre-Deux-Mers	

Dans la colonne « Bonus COT 2023 », le « * » compare les Communautés de communes entre elles vis-à-vis du soutien financier perçu par le COT en 2023.

En se basant sur le barème ci-dessus, la signification d'un « * » se mesure avec le tableau suivant :

Barème		
	*	**
300,00 €	1 200,00 €	2 261,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Barème COT 2023 (Applicable uniquement pour le BP 2024)	Structures	BP 2024 (TTC)	BP 2025-2027 (TTC) (1*)
Non concerné	PETR CE2M (COT ADEME) (Maître d'ouvrage)	1 200,00 €	<i>Pour 2025-2027, le COPIL COT Communication aura pour mission de formaliser une stratégie de communication commune annuelle (et cela aussi en évaluant le budget de ces actions).</i>
*	CC Rives de la Laurence	1 200,00 €	
**	CC Portes de l'Entre-deux-Mers	2 261,00 €	
	CC Rurales Entre-Deux-Mers	300,00 €	
**	CC Créonnais	2 261,00 €	
**	CC Coteaux Bordelais	2 261,00 €	
	TOTAL	9 483,00 €	/

	2024 (TTC)	2025-2027 (TTC)
DEPENSES TOTAL	9 483,00 €	/

Plan de financement

**1 L'engagement en phase 2 du Contrat d'Objectifs Territorial par les 5 communautés de communes permettra l'obtention des fonds supplémentaires de ce contrat. Une partie de ces fonds pourra être allouée aux budgets 2025 – 2026 - 2027 relatifs à la communication des cadastres solaires.*

ARTICLE 5 : MUTUALISATION ET AIDE DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL :

La mutualisation de la communication, couplée à une aide du COT, permet de réduire de manière significative l'investissement des communautés de communes (cf Plan de financement).

ARTICLE 6 : PÔLE TERRITORIAL SUD GIRONDE

Le Pôle Territorial Sud Gironde est devenu en fin d'année 2023 un territoire COT. Les Communautés de communes Bazadais – Réolais – Convergence Garonne – Sud Gironde (avec l'accompagnement du Pôle Territorial Sud Gironde) ont donc commencé l'application de la démarche ADEME « Territoires Engagés dans la Transition Ecologique ».

Le Pôle Territorial Sud Gironde et les quatre Communautés de communes auront au cours des mois prochains à flécher l'utilisation des enveloppes du COT pour des actions de transitions.

Si le Pôle Territorial Sud Gironde et les quatre Communautés de communes souhaitent flécher la communication homogénéisée et mutualisée sur les cadastres solaires comme un axe stratégique, une discussion pourra s'engager à partir de 2025 pour étendre le comité de pilotage et le comité technique à ce territoire.

ARTICLE 7 : DUREE ET RESILIATION :

A compter de sa date de signature, la présente convention est établie jusqu'à fin 2027.

Toute modification donnera lieu à un avenant signé par les parties.

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge aux termes de la présente convention, entraînera la résiliation de plein droit de ladite convention, six mois après l'envoi, par lettre recommandée avec accusé réception d'une mise en demeure restée sans effet.

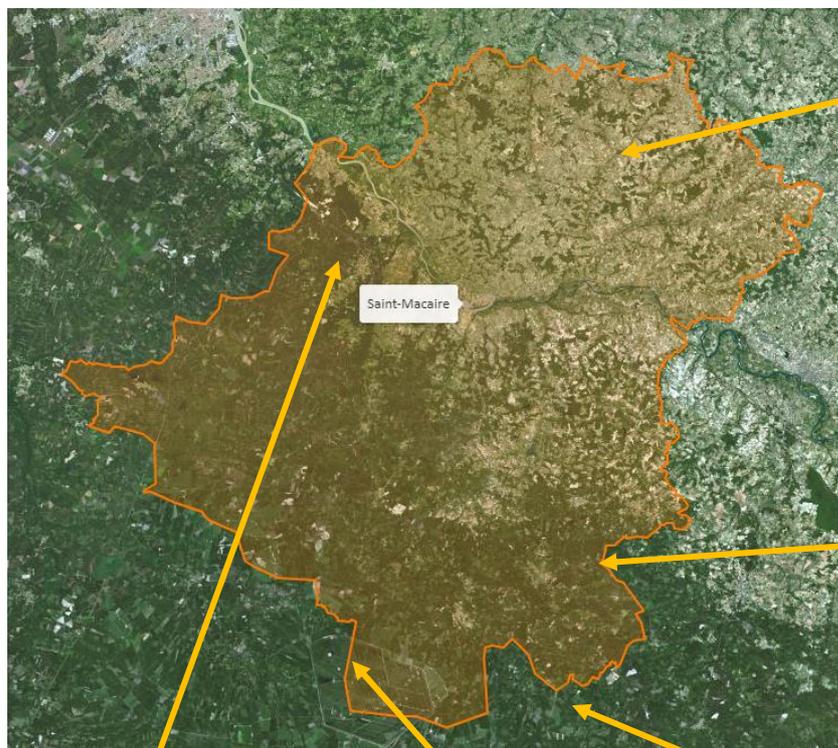
En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes dispositions sera porté devant le tribunal administratif compétent.

Fait en 2 exemplaires à Targon, le

<p>Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers Représenté par son Président</p> <p>Alain MONGET</p>	<p>La Communauté de communes du Créonnais Représentée par son Président</p> <p>Alain ZABULON</p>	<p>La Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers Représentée par son Président</p> <p>Lionel FAYE</p>
<p>La Communauté de communes Les Rives de la Laurence Représentée par son Président</p> <p>Frédéric DUPIC</p>	<p>La Communauté de communes Les Coteaux Bordelais Représentée par son Président</p> <p>Christian SOUBIE</p>	<p>La Communauté de communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers Représentée par son Président</p> <p>Daniel BARBE</p>

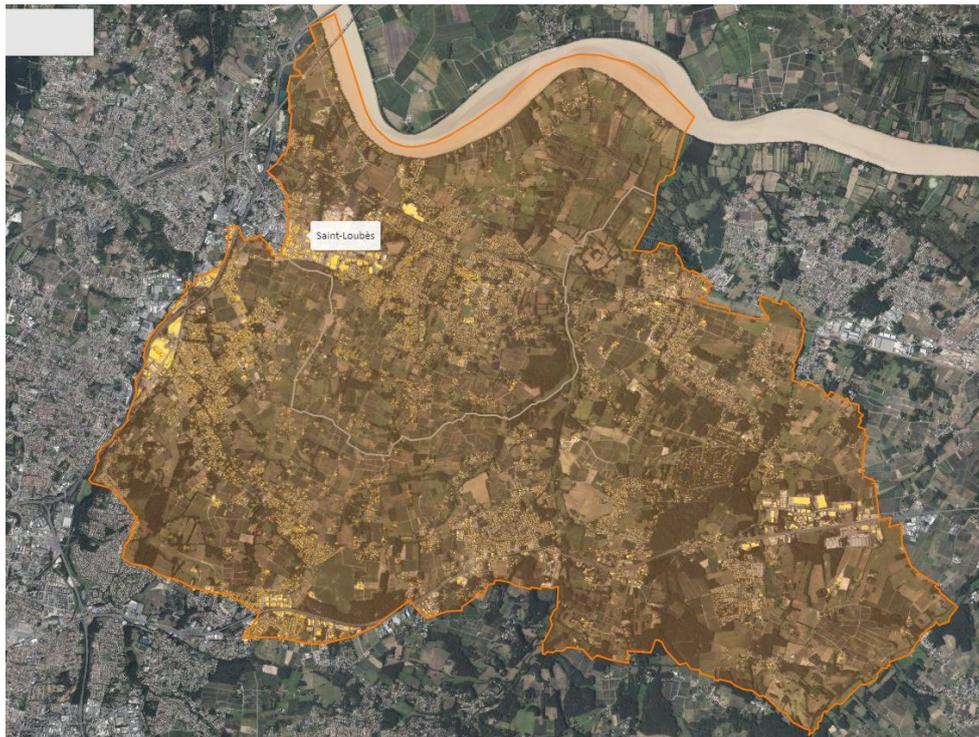
ANNEXES

Annexe 1 : Cadastre solaire du Pôle Territorial sud Gironde



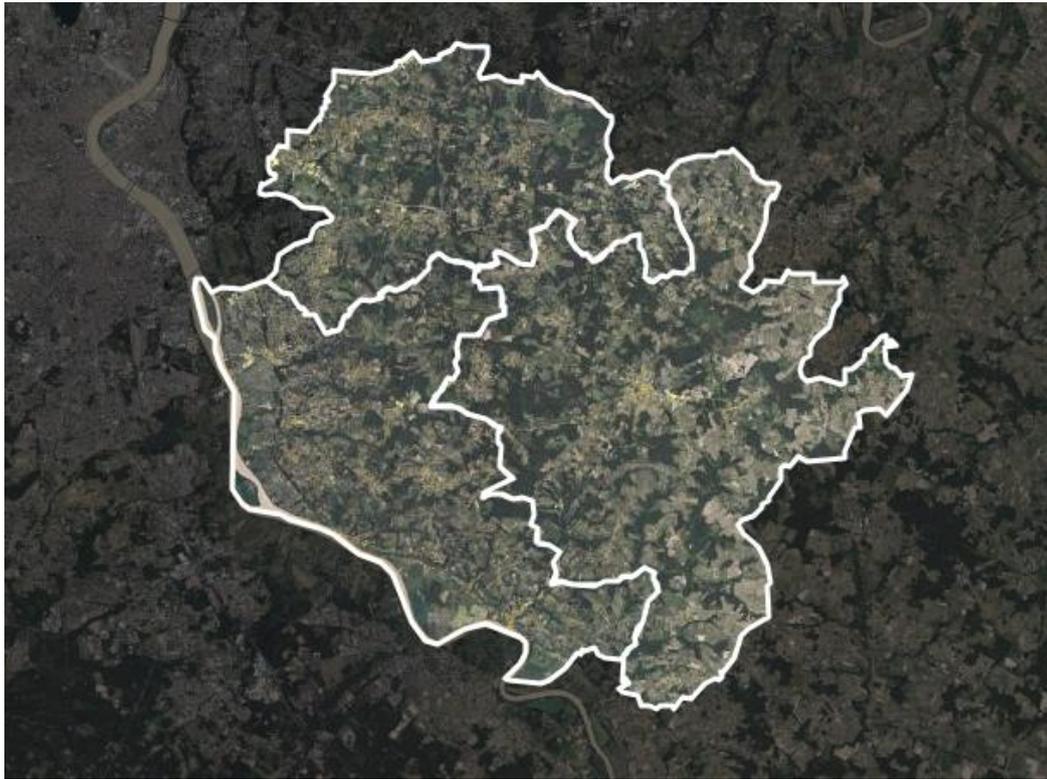
Lien pour y accéder : <https://pole-territorial-sud-gironde.cadastre-solaire.fr/?mapCenter=|44.490872594004784|-0.27809143066406256|&mapZoom=11>

Annexe 2 : Cadastre solaire de la communauté de communes des Rives de la Laurence



Lien pour y accéder : <https://cdcrivesdelalaurence.cadastre-solaire.fr/?mapCenter=|44.90275|-0.4176275|&mapZoom=12>

Annexe 3 : Cadastre solaire du Pôle Territorial Coeur Entre-deux-Mers et des Communautés de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, des Coteaux Bordelais et du Créonnais



Lien pour y accéder : <https://coeurentre2mers.cadastre-solaire.fr/>

Annexe 4 : Calendrier prévisionnel

CALENDRIER	ETAPES
27 mars 2024	<u>COPIL COT :</u> Présentation du projet de réaliser une communication commune et mutualisée sur les 3 cadastres solaires.
21 mai 2024	<u>Premier COPIL COT Communication :</u> Finalisation du plan de communication 2024 (article 3) et du plan de financement 2024 (article 4).
Juin à juillet 2024	<u>Délibération de la convention :</u> Par le Pôle Territorial et les cinq CDC. (sous réserve d'engagement en phase 2 du COT par les cinq CDC).
Juin à août 2024	<u>Préparation des actions de communication 2024 :</u> En qualité de maître d'ouvrage, le Pôle Territorial va travailler à la réalisation des actions de communication et les transmettra aux membres du COTECH.
Juin à juillet 2024	<u>Communication de l'accès aux cadastres solaires (élus et agents) :</u> En qualité de maître d'ouvrage, le Pôle Territorial effectuera une campagne de communication auprès des élus et agents des 5 CDC.
Juillet à août 2024	<u>Pré-lancement de la communication au grand public :</u> En qualité de maître d'ouvrage, le Pôle Territorial transmettra aux membres du COTECH des premiers éléments de communication afin d'effectuer une campagne de pré-lancement de la communication.
Septembre à octobre 2024	<u>Lancement de la communication :</u> Phase de lancement de la communication commune (CDC et Pôle Territorial).
Novembre à décembre 2024	<u>Réunion COTECH COT Communication :</u> Réalisation d'un "bilan de lancement de la communication" ; Formulation d'un plan de communication et d'un plan de financement 2025.
Janvier à février 2025	<u>Deuxième COPIL COT Communication :</u> Etude du rapport "bilan de lancement de la communication" ; Étude et modification du plan de communication et du plan de financement 2025 (proposé par le COTECH).
Février à avril 2025	<u>Inscription au budget :</u> Inscription du coût de la communication 2025 au budget (CDC et Pôle Territorial).
Février à décembre 2025	<u>Application par le COTECH de la stratégie souhaitée par le COPIL :</u> Application de la stratégie souhaitée par le COPIL tout au long de l'année (Pôle Territorial en maître d'ouvrage et CDC en partenaires).
Novembre à décembre 2025	<u>Réunion COTECH COT communication :</u> Réalisation d'un "bilan de la communication 2025" ; Formulation d'un plan de communication et d'un plan de financement 2026.
Janvier à février 2026	<u>Troisième COPIL COT Communication :</u> Etude du rapport "bilan de la communication 2025" ; Étude et modification du plan de communication et du plan de financement 2026 (proposé par le COTECH).
Février à avril 2026	<u>Inscription au budget :</u> Inscription du coût de la communication 2026 au budget (CDC et Pôle Territorial).
Février à décembre 2026	<u>Application par le COTECH de la stratégie souhaitée par le COPIL :</u> Application de la stratégie souhaitée par le COPIL tout au long de l'année (Pôle Territorial en maître d'ouvrage et CDC en partenaires).
Novembre à décembre 2026	<u>Réunion COTECH COT Communication :</u> Réalisation d'un "bilan de la communication 2026" ; Formulation d'un plan de communication et d'un plan de financement 2027.
Janvier à février 2027	<u>Quatrième COPIL COT Communication :</u> Etude du rapport "bilan de la communication 2026" ; Étude et modification du plan de communication et du plan de financement 2027 (proposé par le COTECH).



Février à avril 2027	<u>Inscription au budget :</u> Inscription du coût de la communication 2027 au budget (CDC et Pôle Territorial).
Février à décembre 2027	<u>Application par le COTECH de la stratégie souhaitée par le COPIL :</u> Application de la stratégie souhaitée par le COPIL tout au long de l'année (Pôle Territorial en maître d'ouvrage et CDC en partenaires).